



Cher collaborateur,

Les **accidents de travail** rapportés par la presse sont, hélas, presque **quotidiens**. Beaucoup trop engendrent, encore, des **conséquences mortelles**. Leur cause tient généralement à deux facteurs : **l'imprudence** et le **manque de protection**.

Certes, les travailleurs disposent généralement de tous les **équipements individuels** requis pour leur **sécurité**, mais ils ne les **utilisent pas**, ou **mal**. Dans d'autres cas, ils se mettent eux-mêmes en danger par leur **inattention** ou leur étourderie.

Vous devez prendre conscience que **vos attitudes** et **vos comportements** sont susceptibles **d'améliorer** votre sécurité et celle de vos collègues ! Ne pensez jamais être à l'abri d'un accident.

Certes, travailler dans un cadre sûr réclame de **petits efforts**, mais ces derniers peuvent vous éviter de faire la une – tragique – de l'actualité, comme c'est le cas de l'ouvrier dans l'article ci-dessous.

Recevez nos sincères salutations,

La direction

Ouvrier broyé par la chute d'un container

CALAIS - Un funeste accident de travail mortel s'est produit hier dans le port de Calais. Jean Martin, un ouvrier de 30 ans habitant à Wissant, travaillait sur les quais au moment du déchargement d'un cargo. Une grue déplaçait un container lorsque l'une des courroies céda subitement. Le container s'écrasa sur le quai, tuant Jean sur le coup.

Selon un porte-parole de l'entreprise portuaire, la victime se trouvait au moment du drame dans une zone interdite clairement balisée. L'un de ses collègues reconnaît cependant que la plupart des travailleurs y pénétraient régulièrement pour emprunter un raccourci menant aux vestiaires. Jean Martin laisse une veuve et deux orphelins.

VDP

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION NE SUFFISENT PAS
**TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ,
VOUS LE FAITES VOUS-MÊME!**